

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 9 OCTOBRE, 1849.

No. 6.

CORRESPONDANCE.

Scène Évangélique.

CHARITÉ, MISÈRE, ÉVANGILE.

Suite et fin.

J'ai rappelé la maladie d'origine de la société, j'ai indiqué le remède et le médecin; il reste maintenant à examiner comment, depuis dix ans, le remède a été appliqué par le médecin. Passer en revue tous les peuples, sonder toutes leurs misères, constater le succès ou l'insuccès de la prédication évangélique, demander compte au Prêtre de ses succès ou de ses échecs, serait un travail qui nécessiterait de longues et savantes recherches; car beaucoup de publicistes ont déjà traité ces grandes questions. Mon but unique est de me renfermer dans le pays que j'habite d'interroger le Canada sur ses souffrances, d'examiner comment depuis dix ans le remède évangélique lui a été appliqué par le prêtre catholique.

J'ai dit: misères physiques... Certes, le Canada en a eu sa bonne part; on se souviendra longtemps de la première apparition du terrible fléau qui nous a encore visité cette année; alors que Québec et Montréal ressemblaient à deux sépultures ouvertes où l'on jetait pêle-mêle et par centaines, officiers et soldats, riches et prolétaires; alors le remède et le médecin évangélique ont-ils manqué? Répondez, habitants de Québec et de Montréal; que faisaient alors vos prêtres? ont-ils fui le troupeau? Les premiers pasteurs n'étaient-ils pas à la tête des ouvriers évangéliques? Ces vénérables évêques ne vous ont-ils point visités et consolés à l'heure de vos souffrances? L'évêque n'a-t-il point fourni sa victime dans la personne de Monseigneur Power? Et ces directeurs de séminaires qui arrosaient de leur sueur leur morceau de pain et le mangèrent en contrain; ne les avez-vous point vus s'arrêter au milieu des rues, sur le pas de vos portes, où ils confessaient et ramenaient les plus abattus; n'est-il point connu que tel et tel vicaire n'a point mis bas la soutane pendant des semaines entières? Les consolations et les secours évangéliques n'ont donc point fait défaut.

Mais que peut la parole humaine sans la force de la prière? Vos évêques le savaient bien, c'est pour cela qu'ils vous appelaient au tour des autels de Marie et de votre grande Ste. Anne; au moment où la ville de Paris courait à la chasse de l'humble bergère de Nanteuil, un pieux évêque se fit porter en triomphe la statue de Notre Dame Bon-Secours au milieu des rues de Montréal; vous avez ressenti la protection de Notre Dame, quoi qu'on en dise. Sont-ce là les seules misères physiques que vos médecins évangéliques aient soulagées? Les étrangers le rediront, si vous gardez le silence; ces misérables pestiférés Irlandais diront avec quel courage ces jeunes prêtres accouraient à leur secours; ils vous les montreront ces infatigables ouvriers évangéliques au travail le jour et la nuit, jusqu'à ce qu'ils eussent eux-mêmes et de vives fièvres, ils tombaient comme les foras d'Israël et mouraient pour sauver leurs frères...

J'ai dit misères matérielles... Depuis quelques années la richesse et l'aisance semblent se retirer des bords du St. Laurent; la pauvreté s'avance à grands pas; plus de com-

merce, plus de travail, plus de courage, tout languit, la jeunesse s'enfuit vers des rivages plus fortunés; des cris, des malédictions se font entendre à travers bien des chaumières, dans plus d'une famille les petits enfants disent à leurs mères: *tibi est triduum?* O notre mère, un morceau de pain, et la mère baisant les yeux inondés de ses larmes, ces petits qui se cachent dans son sein... plus loin ce sont des orphelins que des navires étrangers nous apportent chaque année; ailleurs des vieillards, des infirmes délaissés; c'est bien en Canada que le verset du psalmiste trouve son application, c'est bien au médecin évangélique que s'adressent ces paroles: *tibi derelictus est pauper et orphanus tuus et solus tuus.* Les Canadiens, cette jeunesse qui s'enfuit, ces infortunés qui se lamentent dans ces chaumières, ces petits enfants qui demandent du pain à leur mère, ces orphelins étrangers, ces vieillards, ces infirmes, ce monde de pauvres est votre portion, c'est votre héritage, votre famille, votre troupeau, *tibi derelictus est pauper*; vous êtes les protecteurs-nés de tous ces malheureux; je vois des prêtres qui arrêtaient leurs amis qui s'enfuyaient et défrichaient avec eux leurs vieilles forêts; j'ai vu des prêtres pénétrer dans les chaumières; plus de cris, plus de malédictions, les petits enfants n'ont plus faim, ils ne pleurent plus. Je vois un prêtre qui trace des lignes, des parallèles, des carrés, des rectangles; puis des maçons qui élevant de gigantesques murailles sur ces ruines, et ces murailles s'appellent hôpital, hospice, maison de refuge, charité, les vieillards et les infirmes, et les orphelins auront un abri. Dites si le prêtre Canadien remplit sa mission évangélique? citez-moi une misère matérielle qu'il ne soulage ou ne console; le naufrage, l'incendie, l'infortuné quel qu'il soit ne me démentiront certainement pas. Est-il une souscription qu'il ne soit pas le nom du prêtre? Ces anges de la charité, qui les a appelés sur la terre? Et ces enfants de Saint-Vincent de Paul, qui les dirige dans leur pieux et héroïque dévouement?

Mais cela est trop flatter pour le prêtre; avant de soulager la misère il veut la sentir lui-même. Aussi, depuis nos évêques jusqu'au dernier prêtre du pays, tous passent par le creuset des privations et des souffrances; car tous commencent leur apostolat par les missions des townships, ou des *chantiers*. Si vous voulez avoir une idée des misères matérielles de ces missions, interrogez les anciens, et *dicent tibi*. Ce qui doit donc consoler le Canadien, c'est de voir à ses côtés le prêtre catholique, et de l'entendre lui crier: courage, frère, le chemin que nous parcourons est raviné et difficile, mais il conduit à la patrie. Si donc le prêtre Canadien est dans une position plus douce, ne l'a-t-il pas bien gagnée au prix de ses sueurs et de sa santé. Soldat de la grande armée, il pourra aussi vous montrer ses cheveux blancs au milieu des camps et dans le rude métier de la guerre. Vous jugerez de son courage par ses rhumatismes et infirmités. Oui, direz-vous, celui là a bien mérité de son pays.

J'ai dit: misères morales; et celles-ci sont bien les plus poignantes et les plus difficiles à guérir, aussi pour les atteindre faudra-t-il qu'il y ait dans le prêtre catholique du père, du docteur, du juge et du médecin... du père, pour recevoir et embrasser les prodiges; du docteur, pour éclairer cette race pharisaïque et de

mauvaise foi; du juge, pour faire sortir de leurs doutes ces consciences pusillanimes et indécises, du médecin, pour trancher et couper ce pied, cet œil qui scandalise. Prodignes ou Magdelaines, qui que vous soyez, quand vous avez prononcé le célèbre *ergam et ibo*; dites-moi, ne sont-ce pas des pères que vous avez rencontrés dans vos prêches? pourquoi ces retraits, ces nevinnes, ces quarante heures? N'est-ce point pour guérir vos misères morales? N'est-ce point pour attendre et consoler les prodiges que ces pères viennent pendant des quarante heures, des neuf jours sur le chemin de la vie? Ils commencent leur troupeau, ils comptent leurs brebis, et si quelques unes n'entendent pas la voix de leur pasteur, ils sont inquiets, souffrants; oh! qu'ils abandonnaient avec délices le troupeau pour courir après les pauvres errantes... ce serait ici le lieu de dire combien de cœurs froissés ont été calmés, combien de frères séparés ont été rapprochés, combien de procès ont été arrêtés, combien de fortunes ébranlées ont été rassurées; combien de grâces et de pardons obtenus, combien de faveurs et de places accordées au nom du prêtre. Avez-vous jamais été repoussés toutes les fois que vous êtes allés à lui? Non, dans la plus petite campagne du Canada, il n'est peut-être pas un habitant qui ne soit redevable à son curé du soulagement de telle et telle misère morale; ceci assurément est bien glorieux pour le clergé; mais je ne suis pas étonné si je considère son caractère national. Un savant évêque disait, il y a quelques jours, aux élèves de son petit séminaire: la France est toujours la France, elle promène ses regards sur le monde qu'elle domine par la supériorité de son intelligence et par la puissance de son action et cherche là où il y a du bien à faire. Alors tantôt elle s'élançait vers la Grèce pour l'affranchir, tantôt vers l'Afrique pour la civiliser, tantôt vers la Capitale du monde chrétien pour l'arracher à l'anarchie et à Rome comme à Navarin et comme à Isly elle fait elle-même, aussi qu'on l'a dit, dans les frais de ses victoires et se trouve suffisamment payée par la joie et par la gloire d'avoir fait le bien... Eh bien, moi je dirai; le Canada est toujours le fils de la France par le cœur et le sentiment; le Canada comme sa mère promène ses regards autour de lui, et cherche là où il y a du bien à faire... alors il s'élançait vers les glaciers d'Hudson; vers les immenses plaines de la rivière Rouge; vers les montagnes rocheuses de l'Orégon; il n'est pas un point où il y a des misères morales à soulager, que le prêtre Canadien n'atteigne. Le Canada donne des Evêques et des Missionnaires presque à toute l'Amérique du nord. Et ce qu'il y a de plus frappant, c'est que l'on peut dire de la fille comme de la mère, elle seule fait tous les frais de ses victoires et se trouve suffisamment payée par la joie et par la gloire d'avoir fait le bien.

Demandez le plutôt, Canadiens, aux Evêques et aux missionnaires, à qui vous envoyez vos annués; ou dans quelques centaines d'années quand le voyageur passera au milieu de ces nations et les interrogera ou lui répondra: c'est au Canada que nous devons notre religion et notre nationalité... Ne sera-ce pas là une belle gloire! L'auriez-vous jamais eu, Canadiens, cette gloire, si votre clergé n'était plus un médecin évangélique qui s'occupait de guérir les misères morales...

Enfin j'ai dit misères intellectuelles... grâces soient rendues au clergé, nous avons encore peu eu de ravages à constater: la philosophie, la littérature et les arts sont encore catholiques; les enfants du peuple apprennent toujours à lire dans le catéchisme; le sorcier du Canada ne varie pas dans son enseignement, les professeurs puisent tous à la même source et c'est cette unité d'étude qui entretient la paix et le calme des intelligences de la grande masse. L'on entend bien au loin un murmure, un bruit qui ne laisse pas que d'inquiéter les plus timides; mais que les hommes sérieux pressent leurs rangs, qu'ils se ravissent et du haut de la position que leur a faite la philosophie catholique qu'ils considèrent les ruines intellectuelles que le libéralisme philosophique et littéraire a amoncelées en Europe depuis cinquante ans, qu'ils s'instruisent à une pareille école, et le bruit se perdra dans l'espace et la trombe passera on s'inclinant devant la voûte du ciel. Puissent mes prières et mes vœux être exaucés, et le Canada sera encore longtemps la patrie des idées saines et rigides comme son climat.

J. MACQUET PRÉ.

FRANCE.

Nous continuons de donner l'opinion de divers journaux français au sujet de la lettre de Louis Napoléon.

La Liberté (L'Arras).—Cette lettre, c'est un discrédit jeté sur Pie IX. Elle suppose que le Pape se laisse mener par ses subalternes, ou qu'il est d'accord avec leur prétendu despotisme. Dans le premier cas, c'est une absence complète de fermeté; dans le second, c'est une complication de tyrannie; dans tous les deux c'est l'avilissement du caractère du Pontife.

Cette lettre est une prime à la politique rouge. Toutes les familles catholiques en ont eu. Les mazziniques, les révolutionnaires du 13 juin s'efforcent qu'elle ne soit pas autre chose, et l'on va les juger!

C'est une témérité ou une recule. Si l'on craint Pie IX, on a contre soi l'Autriche, Naples et l'Espagne; veut-on passer à ces puissances le cas de guerre?—Témérité.

Si Pie IX se réfugie sous le drapeau de l'Autriche, refusera-t-on d'exécuter les menaces qu'on a faites?—Recule.

C'est un attentat contre la liberté d'un souverain. Le Pape est maître chez lui, on il n'est rien. Lui dicter sa politique, c'est en faire un préfet de la République française.

L'Union-Franco-Comtoise.—Par la lettre du président de la République, notre position, vis-à-vis du Pape et vis-à-vis des puissances étrangères, subit des changements importants. Ce n'est plus en amis que nous sommes à Rome, c'est en dominateurs et en maîtres. Nous ne restaurons plus le Pape, nous lui rendons pas sa liberté d'action, nous lui imposons des conditions; nous rendons sa position aussi difficile qu'injuste; nous le dépopularisons aux yeux de ses peuples.

Mais si la France, ou pour mieux dire son gouvernement, entre dans les voies que vient d'ouvrir le président de la République par sa lettre, croit-on que des quatre coins de l'Europe on ne réclamerait pas pour garantir un Souverain-Pontife sa liberté d'action? La papauté est la puissance sociale qui ne

peut recevoir de conditions de personne, même pour les intérêts matériels, parce qu'elle touche aux intérêts du monde entier. Qui peut supposer un instant que les cabinets de l'Europe laisseraient le Pape sous le coup des ordres et des injonctions de la France? Il y a dans la double position du Pape des intérêts de premier ordre, qui ne peuvent être laissés à la discrétion d'un gouvernement quelconque, par la raison bien évidente que ces intérêts touchent à toutes les nations.

Courrier de la Giroude.—La lettre du Président nous a étonnés et affligés. Nous désirons que le chef de l'Etat ne compromette jamais sa personne, que, lorsqu'il la compromet, ce fût au moins pour le bien.

Il y avait une grande pensée religieuse et politique à rétablir le Pape à Rome sans conditions, en lui donnant les conseils que nécessitait la situation. L'influence morale de la France en était accrue, et tous ceux qui ont quelque foi dans les idées religieuses avaient désormais que la France les défendrait. Les services que l'on rend généralement, sans en demander le prix, sont toujours les mieux payés mais ceux dont on exige le salaire deviennent intolérables.

Et si, selon nous, c'était là la vraie, la meilleure politique, nous croyons aussi que c'était la seule voie que l'expérience indiquait.

Se figure-t-on un pape constitutionnel? Lorsque les intérêts des Etats de l'Eglise seront réglés, les Chambres législatives ne chercheront-elles pas à s'occuper des affaires extérieures du gouvernement? Or, ces affaires ne sont-elles pas essentiellement religieuses? Les intérêts immenses représentés par la papauté ne sont-ils pas exclusivement religieux? L'influence de la cour romaine ne vient-elle pas de la considération qui peut entourer son chef, et aussi du poids que la morale et la religion ont nécessairement auprès de ceux qui dirigent les événements de l'Europe? Et la religion peut-elle supporter cette discussion, cette affirmation d'une part, et ces négations d'autres part? Que serait pour le monde chrétien un pontife irresponsable, ayant pour ministre un journaliste heureux, un avocat plaigneur, homme sans passé ni convictions religieuses? Le vicario de Jésus-Christ peut-il être substitué dans sa mission par quelques politiques de carrefour, acclamés par la populace romaine, et se figure-t-on tout le clergé français s'inclinant devant la bulle que Mazzini, imposé par la Chambre, aurait imposée à son tour?

Si la sécularisation du gouvernement du Pape est une idée impraticable, inadmissible, absurde, presque impie, pouvons-nous obliger à une amnistie générale un souverain chassé de ses Etats? Et quelle générosité y aurait-il à rétablir Pie IX dans Rome en y rappelant les brigands qui l'en ont expulsé? Sans doute, le Code de Napoléon est une loi belle chose; mais les peuples ont des lois différentes, dont l'es ne changent qu'avec la conquête ou par un progrès dont les siècles mesurent les pas.

Si nous avons été à Rome pour forcer le Pape à changer son gouvernement, à subir notre législation, à pardonner aux bandits de tous les pays; ne serait-il pas plus simple de nous y installer à sa place et de rendre un décret? Il se peut très bien que la liberté que nous avons en France soit trop forte pour Rome, de

FEUILLETON.

Un Missionnaire en Canada (en 1642)

VI.

Celui qui veut du succès à la chasse, à la pêche, et etc., prend dans ses mains un morceau de Painal, surtout les parties les plus délicates pour la nourriture de l'homme et demande au plus ancien de la cabane ou du village de les bénir (Ils regardent comme plus favorables les bénédictions des uns, que celles des autres). Le vieillard étant alors debout vis-à-vis celui qui tient la viande, dit l'une voix haute et distincte: "Démon d'Arskoi, prends; nous l'offrons ces viandes, et nous t'en préparons un festin afin que tu en manges, que tu nous conduises là où il y a des cerfs et que tu les amènes dans nos filets. Ils ajoutent, quand ce n'est pas le temps de la chasse: afin que tu nous fasses revoir le printemps, goûter aux fruits nouveaux, et aller encore à la chasse en automne." (Dans les maladies): "afin que tu nous fasses revenir à la santé."

" Aussitôt donc que, pour la première fois, j'eus entendu cette invocation ainsi formulée, je me sentis plein d'horreur pour cette superstition Sauvage, et je pris la résolution de ne jamais toucher aux viandes, qui avaient été ainsi consacrées. Mon abstinence ayant passé à leurs yeux pour un mépris de leur Démon, et pour la cause de leur peu de succès à

la chasse, ils enquirent injustement contre moi une très grande haine. Jer. 15 25. C'est pour quoi voyant qu'ils ne voulaient plus écouter mes instructions, ni m'apprendre leur langue qui m'aidait à répéter leurs folles erreurs, je résolus de donner tout ce temps aux exercices spirituels. Tous les jours le matin je sortais du milieu de Babylone, c'est-à-dire de la cabane, où presque continuellement le démon et les songes étaient l'objet d'un culte superstitieux, et je me retirais sur la montagne. (Gen. 19 17) c'est-à-dire, sur une petite élévation voisine. Là aux pieds d'une grande croix, que j'avais formée sur un gros arbre en enlevant l'écorce, je méditais. Je priais; je lisais le livre de l'imitation de Jésus-Christ, que je venais de recevoir auparavant, et je passais ainsi presque toutes mes journées avec mon Dieu, que j'étais presque seul à honorer et à aimer, dans ces vastes contrées.

Les Sauvages ne courent pas de suite, ce que je faisais; mais m'ayant rencontré un jour, aux pieds de la croix, quand j'étais en prière selon ma coutume, ils s'emportèrent avec plus de fureur contre moi en disant qu'ils avaient en horreur cette croix comme une chose qui leur était inconnue, ainsi, qu'aux Européens leurs voisins et leurs amis (ils parlaient des Hollandais hérétiques).

" Bien que je me fasso abstenir à dessein de prier ostensiblement, et de me mettre à genoux dans la cabane, pour ne pas donner la petite occasion à quelques mauvais propos (car il faut toujours de la prudence surtout avec des Sauvages étrangers à toutes ces choses), je

crus devoir remplir ces devoirs de la piété qui font la vie spirituelle, vie que j'estimais bien plus que celle du corps. J'espérais qu'un jour tout cela leur serait utile, quand viendrait l'heure de leur conversion, marquée dans les desseins de Dieu.

" A cette même grande des Sauvages, se joignaient d'autres tourments, la faim, le froid, le mépris des derniers d'entre-eux, et les cruels ressentiments des femmes à qui passe ordinairement tout le profit de la chasse, et qui me regardaient comme la cause de leur pénurie et de leur misère.

" J'eus beaucoup à souffrir de la faim, car presque toutes les viandes (et c'est à la chasse toute leur nourriture) étant offertes au démon comme j'ai dit, je passai plusieurs jours sans manger. Quand je rentrais le soir dans la cabane, avant d'avoir rien pris, je trouvais ordinairement nos Egyptiens assis autour de leurs chaumières, pleines de viandes auxquelles je m'étais sévèrement interdit de toucher, et quoi qu'il se présentât à moi plusieurs raisons pour me persuader d'en agir autrement, cependant grâce à Dieu, je n'ai jamais voulu déroger à ma résolution.

" Quand la faim me pressait, je disais à Dieu: *vous serez remplis des richesses de votre maison.* Ps. 64. 5. et je serai rassasié. Ps. 16 15 lorsque vous me montrerez votre gloire; car alors vous combleriez les desirs ardents de vos serviteurs dans la cité de votre sainte Jérusalem, où vous nourrirez pendant l'éternité du meilleur des aliments. Ps. 147 14.

Comme les neiges étaient déjà abondantes,

le froid me tourmentait aussi beaucoup, n'ayant qu'un vêtement si court et en si mauvais état, et je souffrais surtout la nuit quand on m'obligeait à me coucher sans abri, sur la terre nue, ou sur de rudes écorces.

" Ils avaient une grande provision de peaux de cerfs, qui ne leur servaient pas, et cependant on ne m'en donnait aucune, et même lorsque dans le silence de la nuit, la rigueur du froid me poussait à prendre furtivement une de ces peaux, ils se levaient aussitôt pour me l'arracher, tant ils me haïssaient. Dans ce état ma peau *dessèche dans la possession.* Jer. 7. 5. comme dit David, s'ouvrait par le froid, et me causait presque sur tout le corps de vives douleurs; mais quand les peines intérieures se joignirent à toutes ces douleurs du corps, mon état devint comme intolérable. Je me rappelais que tout récemment j'avais été converti du sang de mon très cher compagnon; et ceux qui venaient du village de Guillaume, me disaient qu'il était mort dans les tourments les plus cruels, et qu'à mon retour le même sort m'attendait.

" Ajoutez à cela le souvenir de ma vie passée, souillée de tant de fautes, et si infidèle à Dieu, et alors je gémissais de mourir au milieu de ma course, repoussé par le seigneur, sans mériter, et sans le mérite d'aucune bonne œuvre pour calmer mon juge. Aussi préoccupé et du désir de vivre et de la crainte de mourir, je faisais entendre de tristes soupirs, et je disais à mon Dieu: Quand finiront mes misères et mes douleurs? Quand jerez-vous les yeux sur notre détresse et notre tri-

bulation? Quand nous ferez-vous du calme après la tempête? Quand changerez-vous nos larmes en joie et en allégresse? *J'aurais péri, si le Seigneur n'eût abrégé ces jours-là.* Marc. 13. 20.

" J'avais recours à mon soutien et mon refuge ordinaire, les saintes Ecritures dont j'avais retenu quelques passages. Elles m'apprenaient à considérer en Dieu sa bonté, Sep. 1. et à me rappeler que si j'étais privé des douceurs de la dévotion, le juste rival de la foi. Je les étudiais avec soin, je suivais le cours de leurs eaux pour tâcher d'étancher ma soif si prolongée. *Je méditais jour et nuit la loi de Dieu, et si je n'en avais pas fait ainsi l'objet de mes réflexions.* Ps. 118 72 *j'aurais peut-être péri dans mon affliction.* Ps. 123 5 et mon âme, *aurait été enserrée dans ces eaux dévorées.* Mais Dieu soit béni de ne nous avoir pas livrés à la dent de nos ennemis dont l'heure vint venue, Ps 123 6 *aussi bien que celle de la puissance de ténébres.* Luc. 22 53 Nous avons été alors *ceux de nous excessifs, en sorte que nous étions fatigués de vivre.* 2 Cor. 1 8. ce que je disais avec Job, mais dans un autre sens. *Quand Dieu ne me ferait pas mourir, j'espérerais toujours en lui.* Job 13 15.

" Après deux mois passés dans cette retraite où, habitant les forêts comme Bernard, je ne m'occupais que de Dieu, je devins un tel objet de haine pour tous ces Sauvages, que ne pouvant plus me souffrir, ils me renvoyèrent au village avant l'époque ordinaire. *Devenu aux yeux de Dieu comme une bête de somme.* Ps 72 23.

Que doit donc faire le ministère? Il ne doit, comme l'a dit Lord Elgin dans une conversation...

Est-ce que par hasard le ministère doit quelque chose à ces hommes-là? Et ce d'eux qu'il doit recevoir ses inspirations? Nullement...

Quant à Lord Elgin, ses antécédents nous rassurent pleinement sur les motifs qui le guideront dans la décision de la question du siège du gouvernement.

"Messieurs, le sujet de votre adresse demandant l'exercice de la prérogative royale dans une matière qui requiert une très sérieuse considération, recevra toute mon attention..."

En conclusion, nous espérons que la presse de Montréal et surtout de Québec va de nouveau s'occuper activement de la question qui se décide à son sein.

La religion, M. Chéniquet et l'É. V. venir.

Pourquoi donc encore une fois soustraire à la poussière du passé les mauvaises pages de l'histoire Paroissiale? pourquoi répéter qu'il y a eu, d'âge en âge, de méchants prêtres?

Que diriez-vous, si nous avions le hideux courage de descendre dans l'abîme du passé afin d'y ramasser toutes les iniquités commises en dehors du sacerdoce depuis le commencement du monde?

Ses œuvres sont là pour prouver qu'il a noblement rempli sa mission. Préparez-vous pour le travail, préparez-vous pour les œuvres, car, puisque vous répandez le précepte, puisque vous le couvrez d'ignominie et de honte...

devant de toutes les misères humaines pour les soulager; vous jetant dans les hôpitaux pour placer quelques gouttes de la rosée du ciel sur la langue brûlante du pestiféré qui demande le prêtre; allant prêcher la tempérance, cette vertu qui sauve les peuples, de paroisse en paroisse; vous enfouissant dans la forêt, pour y conduire et y encourager le colon, ou pour annoncer aux tribus sauvages la bonne nouvelle de l'Évangile; érant partout des collèges et des institutions de tout genre à la place de ceux que vous auriez détruits, car, avec le prêtre, vous le savez, ces œuvres doivent périr...

Chronique des Melanges.

CALIFORNIE.—Un M. Smith, ci-devant de Montréal et maintenant à San Francisco en Californie, écrit à un de ses amis au Canada une lettre où se trouve le passage suivant: "Si quelqu'un me demandait s'il est sage de venir en Californie, je lui dirais qu'il pourrait avoir ici beaucoup d'or, s'il avait l'intention de faire de lui-même un parfait esclave pour le gagner. Il y a ici des centaines d'individus qui souhaiteraient beaucoup d'être encore dans les pays d'où ils sont partis." C'est vraiment encourageant; et j'avertis mes lecteurs que l'envie d'aller en Californie commence à me passer!

ANNEXION.—Le Transcript de jeudi contient un excellent article où il combat vigoureusement ses confrères de la Gazette, du Herald et du Courier en ce qui regarde l'annexion. Il est d'avis (et tous les hommes sensés sont avec lui) que le Canada n'est nullement prêt à s'annexer, quand même il voudrait en venir à cette extrémité. Des articles comme celui-ci font honneur à leurs auteurs, et montrent que ceux-ci ne considèrent pas le sujet à travers le bandeau de leurs préjugés, et ne se laissent pas en cela guider par les passions du moment.

LORD ELGIN.—C'est aujourd'hui que Lord Elgin fait son entrée à Toronto. On paraît craindre que les Tories ne veulent s'opposer aux démonstrations des libéraux. En attendant, S. P. a visité Paris, Calhoun, Van-der-Stock, Lowell, Port Sarin, etc. Il a été reçu partout avec le plus grand respect et les plus grandes démonstrations de joie.

M. PRICE.—M. Price, membre du ministère, vient d'adresser au Globe de Toronto une excellente lettre, que la Alliance a traduite dans sa feuille d'hier soir. C'est un écrit qu'il serait désirable de voir reproduit par toute la presse libérale.

CHEMINS DE FER DE MELBOURNE.—Les citoyens de Québec viennent d'autoriser, avant qu'ils le peuvent, leur conseil municipal à émettre des bons de la Cité au montant de £100,000 pour faciliter la construction du chemin de fer de Québec à la Pointe-Lévi. On ne devait pas s'attendre à moins de la part de la population de Québec. Il faut maintenant qu'elle exécute son grand projet.

UN DÉCÈS.—Conroy, qui a été arrêté et mis sous caution durant les émeutes du mois d'août, est mort samedi soir et a été inhumé dimanche.

SOMMATIONS.—La Gazette Officielle de samedi annonce la nomination de William Hume Blake, éc., solliciteur général pour le H. C., comme Chancelier de Sa Majesté pour le Haut-Canada, celle de James Christie Palmer Estlin, éc., pour être un des Vice-Chanceliers de S. M. pour le H. C., et celle de Andrew Norton Buel, éc., pour être Régistrateur de la Haute-Cour de Chancellerie de S. M. pour le H. C.

M. THOMAS WILSON.—M. Thomas Wilson est le Président de la Ligue à Québec, et comme tel il juge à propos d'adresser de temps à autre des épitres aux habitants des Provinces d'en bas; c'est la Gazette de Québec et le Chronique qui les publient d'ordinaire. Dans sa dernière épitre il annonce au monde que le Canada n'a plus que deux partis à prendre; ou se rendre indépendant ou s'annexer!! M. Wilson ajoute qu'il est pour l'indépendance et contre l'annexion; la Gazette de Québec fait une semblable déclaration. C'est très important pour le public et surtout pour l'avenir du Canada!

VAISSEAUX.—Au 5 courant, il était arrivé à Québec 1019 vaisseaux formant un tonnage de 423,605 tonneaux; c'est 48 vaisseaux et 13,815 tonneaux de plus qu'en 1848.

UN YANKEE!—Un américain de St. Louis est en ce moment à la tête d'une industrie nouvelle. Il paraît qu'il vend des canotiers de seconde main! On ne dit pas s'il fait fortune.

L'HON. MALCOLM CAMERON ET L'ANNEXION.—Le Witness d'hier, contient la lettre suivante que lui a adressée M. Cameron, membre du ministère: "Monsieur, je vois par votre Prospectus pour l'année 1850, que vous vous proposez de discuter dans votre journal la question de l'Annexion aux États-Unis; et je considère que c'est là une violation du principe sur lequel le Witness est appuyé en commençant, et un manquement au contrat conclu avec les souscripteurs originaux, puisqu'il était distinctement entendu que la politique et l'esprit de parti seraient également évités, et que le Witness serait purement un journal de famille religieux. Maintenant, comme je regarde la question de l'Annexion non seulement comme une question politique, mais comme un commencement de trahison (libre constructive treason) ou la conspiration d'une bande d'hommes désappointés et déloyaux pour démembrer l'empire, je ne puis m'empêcher d'élever la voix pour nullifier le peu d'influence que mon nom peut avoir donnée au Witness; et de même que j'ai eu de mon devoir de donner mon opinion en faveur de ce journal et de ses principes la première année de son existence, de même aussi je vous prie maintenant d'être assez juste envers moi pour publier cette protestation de ma part contre toute la ligne de conduite de votre journal depuis le 25 avril, et spécialement con-

tre la part active qu'il prend en faveur de l'Annexion. Et tout en priant sincèrement que vous puissiez entrer dans la voie de la vérité et quitter ceux qui rêvent un chagrin, je demeure votre obéissant serviteur, Malcolm Cameron."

TENEUR SEIGNEURIALE.—C'est aujourd'hui que les députés s'assemblent pour s'entendre au sujet des mesures à adopter en ce qui regarde la tenure seigneuriale.

DÉLINQUANTS.—Durant la semaine dernière, la police a arrêté, dit la Mirror, 72 délinquants en cette ville, et mercredi elle a saisi 1722 pains qui n'avaient pas le poids voulu par la loi.

UN FEU.—Le feu a consumé samedi, près la Montagne, une grange avec 30 ou 40,000 boîtes de foie; c'est le fait d'un incendiaire, dit la Gazette.

LES OX-DITS.—Si l'on en croyait les journaux Tories, le siège du gouvernement irait de suite à Toronto, or selon eux c'est la décision du ministère. Néanmoins si l'on peut s'en rapporter un peu à la rumeur publique, le conseil aurait siégé hier matin, une majorité se serait prononcée contre Montréal, mais il n'aurait pas pu s'en trouver une en faveur d'une autre ville. Une rumeur ajoute que tous les membres Canadiens-Français du ministère ainsi que l'hon. M. Leslie auraient dit en Conseil que, si le siège du gouvernement s'était transféré à Toronto, ils résigneraient tous et remettraient leurs portefeuilles. Telles sont les rumeurs, qui probablement n'ont qu'une origine fort peu croyable. Toutefois je les rapporte pour satisfaire la curiosité des lecteurs, toujours avides de nouveau.

AUTRES NOUVELLES DE LORD ELGIN.—Les derniers journaux du H. C., reçus hier, annoncent qu'à London la population s'est assemblée pour adopter une adresse à S. B. Lord Elgin, mais que l'assemblée n'a pu en venir à aucune décision, une partie des citoyens criant d'une manière et l'autre criant dans un sens opposé. Les libéraux ont donc adopté une adresse pour eux seuls, et s'étaient mis à élever des arcs-de-triomphe. Mais les Tories les ont détruits durant la nuit. Le Maire (Tory) a alors écrit à Lord Elgin qu'il n'était pas sûr sur S. B. de se rendre à London, que sa vie y serait en péril. Lord Elgin lui a répondu: "Je m'en vais à London." Il s'y est rendu en effet et était escorté d'une foule considérable. Il a été reçu avec acclamation. Il est bien vrai que les Tories (au nombre de 35) ont voulu créer du tapage, et un d'entre eux a même déchargé son pistolet et blessé un libéral. On les a mis à l'ordre, on a incarcéré l'homme au pistolet, et l'on a assermenté des connétables spéciaux.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVÉE DU STEAMER CANADA.

Le Steamer Canada est entré le 4 octobre, vers 2 heures de l'après-midi, dans le port de New-York; après une des plus belles traversées qui aient encore été faites. Un mois lui a suffi pour franchir deux fois l'Atlantique, avec six jours de relâche.

Le Canada nous apporte des dates de Paris jusqu'au 20, de Londres jusqu'au 21, de Liverpool jusqu'au 23 septembre.

Les nouvelles de France sont à peu près nulles; elles se bornent pour ainsi dire, à une maladie de M. Falloux qui semble devoir annoncer la retraite de ce ministre et un remaniement partiel du cabinet.

Le général Rostolan est maintenu pour le commandement en chef de l'armée d'Italie, et le général Randon reste en France.

En Allemagne, la question fédérale paraît approcher d'une solution, au moins provisoire, dont les bénéfices seraient partagés d'une manière à peu près égale entre la Prusse et l'Autriche.

Quant à la Hongrie, elle a vu tomber encore un des derniers boulevardiers qui lui restaient; Peterwarden s'est rendu. Comorn seul renferme donc désormais dans ses murs les débris de cette héroïque nationalité qui, un moment, a menacé Vienne elle-même. Une nouvelle complication paraît toutefois prête à surgir de cette insurrection à peine éteinte. La Porte a refusé de livrer à la vindicte autrichienne et russe les chefs qui ont cherché un refuge sur le territoire ottoman et parmi lesquels figurent Kossuth, Dembinski, peut-être aussi l'indéfectible Bem. C'est là une résistance que le Czar ne rencontrera pas sans colère, et qu'il ne serait pas surprenant de le voir s'efforcer de vaincre autrement que par des représentations diplomatiques. Il semblerait assez curieux que l'Europe Occidentale se trouvât en face d'une nouvelle question d'Orient, pour avoir, les uns étouffés, les autres laissés s'encombrer la Hongrie!

L'Archevêque de Paris vient de convoquer un concile composé des évêques de la province de Paris, de théologiens, de supérieurs, de congrégations et de quelques prêtres éminents. Depuis la révolution, on n'avait pas vu de concile en France, et les articles organiques annexés au concordat sous l'Empire, interdisent formellement ces réunions, à moins qu'elle ne soient expressément autorisées par le gouvernement. Or, les évêques qui considèrent, non sans raison, cette législation comme abrogée par la constitution républicaine, n'ont pas voulu demander l'autorisation; sur quoi, le gouvernement fort embarrassé, n'osant ni considérer les articles organiques comme virtuellement abolis, et laisser les évêques se réunir, ni les considérer comme subsistant et les faire respecter, a pris le judicieux parti de donner l'autorisation qu'on ne lui demandait pas, le matin même du jour où se réunissent les évêques. On n'est pas malade. Courier des E. U.

Concile Provinciale de Paris.

C'est le lundi, 17 septembre, que le concile provinciale, convoqué par Mgr. l'Archevêque

de Paris, a ouvert ses séances dans la chapelle du séminaire de Sulpice. Voici les détails que donne à ce sujet l'Année de la Religion.

"L'ouverture du concile s'est faite par le sacrifice de la messe, célébrée par Mgr. l'Archevêque de Paris. Assistent au concile, en personne, NN. SS. l'Archevêque de Paris, l'Archevêque de Meaux, l'évêque de Versailles, l'évêque de Blois; Mgr. l'évêque de Chartres est représenté par un procureur, M. le supérieur du grand séminaire, vicaire-général.

"M. l'abbé Duplont évêque désigné d'Orléans, est également présent. Chaque chapitre est représenté par ses délégués; le chapitre métropolitain a choisi MM. Trevaux, doyen, et Surat, archiprêtre de Notre-Dame. Les chapitres cathédraux ont un seul représentant.

"Parmi les théologiens du concile, on remarque: MM. de Courson, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice; le R. P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus; le R. P. Ribillon, M. Carrière et leard, directeurs et professeurs au séminaire Saint-Sulpice; M. l'abbé Langlois, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères; M. Annat, curé de Saint-Séverin; Corbière, curé de Passy; M. l'abbé Baudin, et plusieurs autres ecclésiastiques distingués par leur science.

"Les pères du concile et les théologiens habitent le grand séminaire; ils se sont astreints à la vie commune et à un règlement, dont voici le détail: À cinq heures, lever, oraison et récitation du bréviaire; à sept heures et demie, messe du concile à laquelle assistent tous les évêques en vêtements pontificaux; à huit heures et demie, congrégation particulière des évêques; à une heure, bréviaire; à trois heures, congrégation générale; à six heures, bréviaire; à trois heures, congrégation générale; à six heures, bréviaire; à heures trois quart, prière et coucher. Les deux repas du jour ont lieu à 11 heures et à six heures et demie. Pendant les repas la lecture est faite dans les saintes écritures et la vie de Saint-Charles Borromée.

"Le concile est divisé en cinq commissions présidées chacune par un évêque. Ces commissions sont: 1° commission des décrets; 2° commission de la doctrine; 3° commission des études ecclésiastiques; 4° commission de la discipline; 5° commission du droit canonique.

"Le métropolitain a proposé aux pères du concile, et désigné avec approbation, les officiers du concile dont les titres suivent; un promoteur, un vice-promoteur, un secrétaire, un sous-secrétaire, un maître des cérémonies, un aide des cérémonies, des théologiens et des canonistes.

"On sait que l'ordre de préséance dans le concile provincial se règle, non sur la dignité ou la prééminence des sièges, mais sur l'ancienneté de consécration pour les évêques et de prêtrise pour les prêtres fondés de pouvoir des évêques absents, ou d'institution canonique pour les membres des chapitres délégués.

"Le concile s'est constitué; il procède 1° en congrégation particulière; 2° en congrégation générale; 3° en sessions solennelles. Les congrégations particulières sont les commissions ou bureaux entre lesquels sont distribuées les matières dont le concile doit s'occuper. Les congrégations générales sont celles dans lesquelles les congrégations particulières font le rapport de leur travail, et le soumettent à la discussion pour formes les décrets. Les sessions solennelles, à prononcer et à publier les décrets arrêtés dans les congrégations générales.

"Aujourd'hui se sont tenues la première congrégation particulière des évêques, et la première congrégation générale. Les congrégations qui se tiennent dans la matinée s'ouvrent par la première messe, laquelle est célébrée par un évêque. La messe terminée, le métropolitain récite à haute voix la prière dont voici la traduction:

"Nous voici, Seigneur Esprit saint nous voici, réunis. Il est vrai, par l'union du péché, mais rassemblés spécialement en votre nom; venez à nous, avec les vôtres votre assistance, dirigez de dedans dans nos cœurs; enseignez-nous ce que nous devons à faire; montrez-nous la route où nous devons marcher; exécutez ce que nous devons opérer. Soyez l'unique conseiller, l'unique consommateur de nos jugements, vous qui possédez seul avec Dieu le Père et son Fils un nom glorieux. Ne permettez pas que nous portions atteinte à la justice, vous qui aimez souverainement l'équité. Que l'ignorance ne nous entraîne pas dans l'erreur; que la faveur ne nous fasse pas fléchir; que nous ne fassions acception ni de la dignité ni de la personne; mais unissons nous à vous efficacement par le don de votre seule grâce, afin que nous soyons tout en vous, et que nous ne nous écartions en aucun point de la vérité. Faites que rassemblés en votre nom, nous observions en toutes choses la justice avec la règle de la piété, afin que notre sentiment ne soit jamais en désaccord avec vous, et que dans la vie à venir nous obtenions pour le bien que nous aurons fait, les récompenses éternelles.

"Les assistants répondent: "Ainsi soit-il."

"Les congrégations prient solennellement l'assistance par cette invocation; on termine les uns et les autres par la prière *Suorum precibus*; Les pères prennent séance suivant l'ancienneté de leur consécration. Les évêques et les évêques élus ou nommés sont assis sur des chaises. Le fauteuil du métropolitain est placé sur une estrade. Le costume des évêques consiste dans le rochet et la mosette pour les congrégations; le rochet, la chape et la mitre pour les sessions. Les évêques élus ou nommés portent le rochet de dentelle et la mosette noire. Le costume des ecclésiastiques du second ordre consiste dans la soutane, le manteau long et la barrette, soit pour les congrégations, soit pour les sessions."

Dans la première assemblée générale tenue

un di à trois heures, on a lu et voté trois articles: De *Asperendo Synodo*; de *Modo vivendi in Concilio*, et de *Professione fidei*.

Le journal dans lequel nous venons de puiser ces renseignements, annonce qu'il n'a pas le droit de rendre compte, im médiatement de ce qui se passe dans l'intérieur du concile. De pareils récits, dit-il, n'arriveraient à la connaissance du public que par des indiscretions qui ne peuvent pas se commettre. On appréciera notre réserve et notre silence.

"Quand le moment sera venu, qu'on la sagesse des pères du concile en aura ainsi décidé, les actes de cette sainte assemblée seront livrés à la vénération des fidèles."

ORDINATION.—Dimanche dernier, Monseigneur Demers, évêque de Vancouver, a conféré la prêtrise à MM. Ephrem Thieriot, William Fitzgerald, le diaconat à M. Thomas Étienne Dagonais; et le sous-diaconat à MM. Damin Laporte, Clot Dufour et au frère Gélot, de la congrégation des Oblats de Marie.

Ceux de nos abonnés qui ne reçoivent pas régulièrement notre journal, voudront bien nous transmettre leurs plaintes.

CE QUE PEUT L'ÂME RELIGIEUSE ET DÉVOUÉE.

—Deux dames Ursulines, Ste. Jeanne de Châlon et S. Thomas, viennent de quitter leur maison, mère de Québec, pour se rendre à Georgetown, capitale du Texas, et s'y dévouer à l'enseignement dans une institution de leur ordre. Mgr. Oudin qui visita dernièrement notre ville, avait obtenu avec bonheur, le secours de ces deux sœurs institutrices pour son établissement fondé depuis peu dans sa ville épiscopale. Nous avons eu le bonheur de pouvoir apprécier et admirer l'éducation grande et élevée de ces saintes filles, leur esprit distingué, leur langage parfait dans les deux idiomes et leurs manières nobles et sans affect, telles que la religion seule peut les former. Habitantes dès leur enfance aux douceurs de leur solitude, elles ne purent quitter pour toujours leurs compagnes chéries et leurs élèves sans verser d'abondantes larmes et elles en furent payées d'un juste retour. Puisse le ciel les protéger sur leur route et au terme de leur voyage, et donner à leur généreux sacrifice tout le succès qu'il mérite! C'est la troisième fois que notre ville de Québec à l'honneur d'envoyer à nos frères des pays voisins, des institutrices formées à la maison de nos Dames Ursulines, qui n'est surpassée par aucune autre en Amérique, pour y propager les lumières d'une éducation catholique parfaite.

J. de Québec.

(N° 33.)

L'ÂGE DU PROGRES.

UNE des plus importantes découvertes de l'époque, pour soulager cette nombreuse classe de l'humanité souffrante, les malades atteints de CONSUMPTION, c'est le Baume de Cerises Sauvages de Dr. Wistar. Ce que le temps établit et consacre, ce que l'expérience adopte et confirme, ce que tous le monde se réunissent pour déclarer bon, est tel, sans aucun doute. Une popularité de ce genre, fixe ses racines dans la société, si fortement et si profondément, que le temps ne peut la détruire. Le succès qu'a eu ce remède pendant plusieurs années, a surmonté les préjugés de tous les hommes respectables et sensés, et l'article a pris rang parmi les premiers et les plus heureuses découvertes du siècle; et la science y a recouru à temps; il gérât radicalement les maladies pour lesquelles il est recommandé.

Nous extrayons ce qui suit du "Baltimore Falls Gazette," de janvier, 1846:

BAUME DE WISTAR.—Malgré l'assertion que nous avons pour vu, comme plusieurs fois, tant ce qui se présente sous l'apparence de remède paillard, et le fait que nous ne prenons presque jamais de remède d'aucune espèce, et pendant nous sentons que nous serions injustes envers la communauté en cachant plus longtemps l'opinion favorable que nous avons du Baume de Wistar, pour les essai de rhumes et de maladies pulmonaires. Ayant connu s'heureux effets en différentes circonstances, nous le recommandons comme un excellent spécifique.

A vu de Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Arme.

Montréal, le 18 septembre 1849.

NAISSANCES.

En cette ville, le 4, la dame d'Amable Provost, Ec., a mis au monde un fils.

En cette ville, le 3, la dame de M. Ignace Lenaut, marchand, a mis au monde une fille.

A Québec, le 3, la Dame de John Neilson, Ec., a mis au monde un fils.

MARIAGES.

Au Village d'Industrie, le 1er, par Messire, P. H. Turgeon, vicaire-général et curé du lieu, D. M. H. Turgeon, Ec., seigneur de Beaumont.

Le 1er octobre, à Boucherville, par le Rév. Messire St. Germain, curé de St. Laurent, George Desbarats, Ec. de cette cité, à Jessy-Louise, fille unique de feu Plou. Toussaint Pothier, aussi de cette cité.

A St. Charles, Rivière Chaudière, le 25 ult., par Messire Ternet, curé du lieu, M. Ant. Marquette, cultivateur de St. Jean-Baptiste de Rouville, à Delle. Henriette Talon dite Lespérance.

DÉCÈS.

A Québec, le 29, M. J. B. Drolet, boucher, âgé de 39 ans.

A Kingston, le 21 septembre, à 90 ans, Madame M. Phelan, mère de Mgr. Phelan, administrateur du Diocèse de Kingston.

ATTENTION!

On imprime à cet Office: Adresses, Étiquettes, Billets d'invitations, Lettres funéraires Et Fobs de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 3 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus par l'Agent Local, JOHN LYNN, à l'Isle des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, 1 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 35 à 171 acres. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lots, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 30, contenant depuis 51 à 153 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

- Township de Suen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 2me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 36, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

- Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 3 août 1849. Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confiscées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montreal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal, 18 août 1849. Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNN, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheeu, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montreal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 3 août 1849. L'AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École. MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêteur et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public, qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Ju. Roy. Montreal 27 septembre 1849.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. On y enseigne le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS. DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenu par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements ont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie, qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardent zèle, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prétre avec l'assistance de M. Reeves S. Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de six piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Venderdi le 7 Septe mbre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montreal, 2 mai 1849.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique. LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, un centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie } 26 décembre 1848.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE, EAUX FROIDES 47° FAHRENIUM. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbone d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien l'égne de l'intonction des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les suffocations scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement pré-servatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop queiconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique. GUÉRISON. Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baux qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOFRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montreal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 2 Mars, 1849. L'AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et un chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, ou au avant le 1er Janvier prochain. Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre. Dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher la dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière suffisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sans location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux centres locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction en les règles à suivre et les détails à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de lettres de change, billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Postes dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'exécution de la Province, et des places de durs à brux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque piense, formata in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-14 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848. Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent: Artichauts Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombes Cerfeuil Sarcottes Laitue Melons Moutard Oignons Persil Panais Ravas Rhubarbe Safran Saug Epinards Sarcotte Tabacs Navet Fèves Pois-fèves Choux-fleurs Citronille Carottes Romanin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thym Poireaux Tomates Marjolaine etc., etc., etc. BENEJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montreal, 16 avril. P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc., dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénérier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montreal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montreal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET NOTAIRE, No. 16, rue St. Vincent. Montreal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES (soit quatre francs) par an. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. (etc.) doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, (1ère insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montreal, MM. FABRE, & Co., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Dioc. Rivière du Loup, M. T. BARBEAU, Ste. Athanasie, M. H. AUVERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur RÉDACTEURS, { Frs. LaRocque, } Pres. { Jos. CENAS, }